

à titre provisoire, Membre de la Commission administrative de l'hospice d'Orsay, en remplacement de M. Drouot, à due diligence.

Cote émis :

M. H. Bories	5 voix
Legros	1 -
Pirard	1 -

Traitement du
Garde- Champêtre
et du cantonnier

Le Conseil décide, pendant que son mari sera mobilisé, d'accorder par jour, à M^{me} Sébès femme du Gard. Champêtre 0^{fr} 75 par jour plus 0^{fr} 50 pour son enfant. Toutefois si l'Administration fait droit à la demande qui elle a adressée, à la Préfecture, cette allocation ne lui sera pas mandatée sur les fonds communaux. Le traitement mensuel du Gard. Champêtre ne sera pas alloué à cet agent, pendant tout le temps qu'il sera mobilisé.

M^{me} Eachery, femme du cantonnier, se trouvant dans la même situation, le conseil prend la même décision à son égard.

Traitement des
divers employés.

M. Cartier, garde provisoire aura un traitement de 3^{fr} 50 par jour, ses fonctions cessent le 31. Mai prochain.

M. Janis aura le même salaire mensuel que M. Eachery, cantonnier.

Charlot fils recevra une allocation de 40^{fr}, à titre de tabacco de ville, pendant le mois d'Avril.

Il est alloué une allocation de 100^{fr} à M^{me} Jeanson, pour les services qu'il a rendus à la Maire, pendant la durée de la Mobilisation.

Traitement
du Receveur municipal

M. le Maire communique au Conseil municipal le décompte devant servir de base à la Révision du traitement du Receveur le Conseil.

Qu'il ordonnance du 21 Mai 1879, relative à l'écrêtement ou à la réduction des recettes ordinaires.

Considérant que l'augmentation des recettes com-
munes sont élevées de 16.369^{fr}43

Est d'avis de fixer à la somme de 1570^{fr},
le traitement du Receveur municipal.

Famille nombreuse Le Conseil donne son avis favorable à la demande
du nommé Fouastel, celui-ci étant déjà admis
à l'assistance aux familles nombreuses, et venant
d'avoir un nouvel enfant, Cécile Andrieux Ger-
maine Fouastel, née le 6 août 1914.

Cambour.

Les annonces seront faites aux endroits
habituels et en plus dans l'Avenue Saint
Saurant, en face la maison de M. Comar, à l'in-
tersection des Rues d'Ellebois Harouil et des
Sablons, la Rue de Ezère, en face la Maison
de M. Cléze.

Les Membres présents ont signé.

M. ... M. Christian Luges A. Girard
Secrétaire

L'an mil neuf cent quatorze, le 29
Octobre, les Membres du Conseil municipi-
pal de la Ville d'Orsay, se sont réunis
à la Mairie, sous la présidence de M. Ca-
postolle, Maire.

Étaient présents: M. M. Capostolle, maire
Chartron, Régis Adjoint, Olivier, Secour
Grégoire, Girard, Carogue Alexis.

Étaient absents: M. M. Dreux, Mucary,
Seltier Camille, Louvè, Bisson, Hojelle,
Agassans.

Achats d'effets
d'habillement pour
l'armée.
M. Girard est élu secrétaire,
Le Maire expose au Conseil, qu'en
raison de l'approche de la mauvaise sai-
son, il y aurait lieu que la Commune par-
ticipât au ravitaillement de l'armée, en
effets d'habillement pour la campagne d'hiver

Le Conseil municipal.

Tenant que dans les circonstances actuelles il faut faire appel au patriotisme et à la générosité des habitants.

Engage M. le Maire d'ouvrir une souscription dans la Commune, afin de recevoir des dons en nature et en argent, et décide, sauf l'approbation de Monsieur le Préfet, d'autoriser M. le Maire à prélever la somme de 500^{fr} sur les fonds libres de l'exercice courant, destinée à l'achat de tricots, chaussettes, gants, couvertures, ceintures de laine, chemises, chemises et caleçons qui seront envoyés à la Préfecture qui les fera transmettre à l'Intendance militaire.

Achat de deux plaques de marbre pour inscrire les noms des soldats morts au champ d'honneur.

Le Conseil

Afin de perpétuer le souvenir des soldats morts au champ d'honneur, vote en principe, l'achat de deux plaques de marbre qui seront placées sur le perron principal de la salle de la Mairie; sur l'une de ces plaques seront inscrits les noms de ceux qui étaient domiciliés à Ermeny, au moment de la Mobilisation et sur l'autre, les noms de ceux qui y sont nés.

Après lecture, les Membres présents ont signé.

A. Girard
 A. Girard
 A. Girard

Session de Novembre.
1914

Convocations.

Du lundi 9 Novembre 1914.

Convocation du Conseil municipal, pour le samedi 14 Novembre, à 9^h du soir, à la Mairie.

pour la tenue de la session de Novembre.
Le Maire.



L'an mil neuf cent quatorze, le Samedi
14 Novembre, les Membres composant le Conseil
municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis à
la Mairie, sous la présidence de M. L'apostolle
Maire.

Étaient présents: M. M. L'apostolle, Maire,
Charton Dégros Adjoint, Olivier, Secœur, Ma-
cary, Girard, Seltier Camille, Grégoire et Paroquet.

Étaient absents: M. M. Doyelle et M. M. Binon
Dreux, Jouve et Agassant Paul, actuellement
mobilisés.

M. Girard est élu secrétaire et le procès-ver-
bal de la dernière séance, lu et adopté sans
observation.

Apprentissage
gratuit

M. le Maire rappelle qu'aux termes de l'art. 7.
du testament de M. Fréchançé, le Conseil doit
émettre un vote pour la désignation d'en-
fants de familles pauvres à admettre à l'appre-
ntissage gratuit.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture
dudit article, en vertu duquel une somme
de 125^{fr} est destinée à payer, chaque année,
l'apprentissage d'une jeune fille et d'une
somme de 200^{fr} tous les deux ans, pour payer
l'apprentissage d'un garçon.

En la liste des inscriptions reçues et por-
tant les noms de:

Garçons.

Debec Robert né le 15 juillet 1900

Sérolat Marcel né le 26 avril 1898

Filles.

Crouillet Georgette née le 31 août 1901.

Maubert Georgette née le 13 janvier 1901

Maubert Gilberte née le 13 janvier 1901

Berland Adrienne née le 2 juillet 1901

Note :

Garçons.

Filles.

1^{er} Tour

1^{er} Tour.

De la Commune. M. Robert Guéret Berland Adrienne - femme
De la Commune. M. Robert en dé. Froillet Georgette - 3 -
signé, à l'unanimité, Berland Adrienne en désignant
pour l'apprentissage pour l'apprentissage gratuit
gratuit.

Propositions
pour les Répartiteurs.

En la loi sur l'organisation municipale
portant art. 64, que le Conseil municipi-
pal dresse chaque année, une liste contenant
un nombre de noms, double de celui des Ré-
partiteurs, à nommer.

Citadaires.

De la Commune. M. M. Guard, Touffery
Baroque Alexis, Grégoire Chassant Paul
tous propriétaires.

Hors la Commune. M. M. Echaute, à
Salaiseau, Ebert Achille, à Salaiseau, Berland
à Gif, Saporta à Villejust - tous propriétaires
Suppléants.

De la Commune. M. M. Grossard Henri
Ginétain Zéphirin, Olivier Albert, Cosgeois
Charles, Charton Régis, Ericheux Eugène
tous propriétaires.

Hors la Commune. M. M. Guard à Gures
Grisier à Gures. Duquie à Gures, Meslay
à Saint-Jean de Beaurgard, tous propriétaires

Service médical
gratuit.

Le Conseil approuve les changements
apportés à la liste de service médical
de 1914. par la Commission d'Assistance

A ajouter

A retrancher.

1 enfant Bardet
Guérin Emile ^{au guichet}
Grosvogelle Marie sa femme
Vaudron père.

Buisson Germaine
Duquesne Gergette
Duquesne Germaine
Jouan Marcel
Pérolas Odette
Robert Pierre ^{22 Rue de la République}
Soubillard Gabriel.

Arrête au chiffre de soixante dix huit, le nombre des personnes qui bénéficieront du service médical gratuit en 1915. Vote en conséquence, 234⁺, plus 50⁺, pour les petites opérations chirurgicales.

Achat d'effets d'habillement pour les soldats. M. Girard est désigné pour prendre des renseignements au sujet de l'achat des effets d'habillement pour les soldats.

Distribution de bois aux indigents. aura lieu le jeudi 19 Novembre, prochain à 8 heures du matin. M. H. Chertoux, Legros, Girard, Lecœur et Olivier sont chargés de la surveillance de cette distribution.

Frais de cantonnement des troupes. M. Le Maire communique au Conseil, l'art. 9 de la loi du 3 juillet 1877 par lequel l'habitant est tenu de fournir le feu et la lumière aux militaires logés chez lui, et par suite, cette obligation s'appliquant aussi au cantonnement. D'ailleurs, quelques habitants ayant des locaux suffisants pour recevoir 20, 30, 50 et 60 soldats, font observer, avec juste raison, que leurs moyens ne leur permettent pas de fournir pendant un laps de temps assez long, le bois et le fioul nécessaires, à la troupe cantonnée chez eux.

En l'espèce, M. le Maire dit qu'il a cru devoir, provisoirement, mettre ces dépenses à la charge de la Commune, qui s'élève par jour :

Savoir :

2 stères de bois à 15 ⁺ =	30 ⁺
15 litres de pétrole à 50 =	7 ⁵⁰
Contre estimé - - - -	2 ⁵⁰
	<u>Total 40⁺</u>

et pendant six semaines au moins, que séjourneront les militaires du 5^e Génie 22^e B. et C. la dépense s'élèvera à 1800⁺ francs qui pourra encore doubler si leur séjour est prolongé ou si il revient d'autres troupes à Orsay; cette dépense devient incompatible avec les ressources dont dispose le budget communal.

Le Conseil.

Considérant qu'en raison des événements actuels, la Commune a beaucoup de dépenses à supporter, pour des secours à donner aux familles nécessiteuses

Décide :

Que les frais dont s'agit, soient supportés par l'Intendance militaire, et émet le vœu que les charges du logement et du cantonnement des troupes dans le département de Seine-et-Oise soient réparties entre les Communes qui en font partie.

Assistance aux femmes en couches.

Le Conseil ne donne pas un avis favorable à la demande de M^{lle} Dultier, sage-femme, à Orsay, cette personne n'appartenant à aucune des catégories des bénéficiaires de la loi des 17 juin et 30 juillet 1913.

Assistance aux vieillards

Le Conseil donne un avis favorable à la demande à l'Assistance aux Vieillards, formulée par la nommée Marie Charmaux veuve Charton, et admet en 2^e partie.

Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay le jour, mois et an ci-dessus.

M. Charton Leques A. Girard Solivay

~~Charton~~ ~~Leques~~ ~~Girard~~ ~~Solivay~~

Séance du 19 Décembre 1914

Convocations.

Du lundi 7 Décembre 1914.

Convocation du Conseil municipal pour le Samedi 12 Décembre, à la mairie, à 9 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

E. Maire.
[Signature]

L'an mil neuf cent quatorze, le Conseil municipal d'Orsay, après avoir été régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Charbon-Degros, ex-président.

Présents: M. M. Charbon-Degros ex-président, Olivier-Bacarez, Guéville-Girard, Suroque-Aleais.

Absents: M. M. Cécou - Feltier - Hayelle et M. M. Dreux-Louvé - Bissac - ^{Ex post 10 mai} Gasparin actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Structure est donnée du projet de balade de la dernière séance, lequel est adopté.

Le Président communique au Conseil une pétition signée d'habitants du hameau de Val de l'Yvette, en vue d'obtenir l'empierrement du chemin conduisant à la gare de Ezéne.

Le Conseil en raison des événements actuels, croit devoir ne pas pourvoir pressé de se prononcer sur ce sujet, néanmoins il fait observer que la partie de ce chemin, en commun avec la Commune de Villebois, est dans un état de délabrement.

Chemin conduisant à la Gare de Ezéne

Concession à perpétuité d'un terrain dans le cimetière, pour les soldats morts au champ d'honneur.

suffisant, pour ne pas gêner la circulation.

M. le Maire est autorisé à choisir, dans le cimetière communal, un emplacement qui sera réservé aux soldats d'Orsay, morts au champ d'honneur, et dont les corps doivent être ramené dans la Commune.

Instituteur, adjoint

Le Conseil décide d'allouer à M. Girone, Instituteur adjoint, un supplément de traitement annuel de 360^{fr} et une indemnité de logement de 250^{fr} par an.

Étrennes du facteur.

Le Conseil décide d'allouer 10^{fr} d'étrennes au facteur qui dessert laairie, cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget de l'exercice en cours.

Refugiés

M. le Maire donne lecture au Conseil, et une lettre de M. Vallée, gendarme à Orsay, par laquelle il sollicite une somme de 3 personnes évacuées de la Commune de La Celle (Nord) et leurs parentes, et étasit à sa charge depuis le 1^{er} Octobre 1914.

Le Conseil est d'avis de donner à ces personnes, par semaine, à partir du 1^{er} Décembre, 1^{kg} 500 de viande et 4 kg de pain.

Cantonnier auxiliaire.

Le Conseil décide que M. Paris Eugène sera cantonnier auxiliaire.

Vote de fournitures
Bison

Le Conseil donne un avis non favorable au paiement de la note de fournitures pour les militaires, présentée par M. Biston et demande des renseignements complémentaires sur l'objet de ces dépenses.

Lettre de Melle
Crottier à M. le
Préfet

M. le Président donne lecture de la lettre de Melle Crottier, domiciliée à Orsay, qu'elle a écrite à M. le Préfet, et dit que

celle-ci peut encore travailler, qu'elle reçoit, toutes les semaines, un bon de pain et de viande, et qu'il lui est alloué de temps en temps une allocation de 5^{fr}. Le Conseil estime que la Commune ne peut faire davantage, pour cette personne.

Allocation pour l'achat de laine

Sur la proposition de Mlle Sacron Directrice de l'École de Filles, le Conseil décide d'allouer 50^{fr} pour l'achat de la laine nécessaire à la confection, par ses élèves, de cachemires, mitaines, chaussettes, pour les soldats.

Cette somme sera distribuée d'abord tant de la souscription ouverte dans la Commune.

Salle des conférences de M. Vanche

Le Conseil est d'avis d'allouer une indemnité à M. Vanche pour la location de la salle des conférences qui a servi pour les soldats et les réfugiés belges à l'école de M. Vanche à prélever sur l'approbation préfectorale, la somme de 50^{fr} sur les fonds libres de l'exercice 1914.

Le bail de M. Vanche étant sur le point d'expirer, le Conseil, sur le principe, la location de cette salle, qui nous a été de si bons services à la Commune.

Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

B. Vanche Secrétaire A. Girard

Séance du 13 février 1915.

Convocations.

Du mardi 9 février 1915.
Convocation du Conseil municipal, pour

le Samedi 13 février, à la Mairie, à 8^h du soir, pour la tenue de la session de février.

Le Maire.
Photobollez

L'an mil neuf cent quinze, le Samedi 13 février, à 8^h du soir, les Membres formant le Conseil municipal de la Ville d'Orsay, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Apostolle, Maire.

Étaient présents: M. M. Apostolle Maire, Charbon-Egros Adjoint, Olivier, Secours, Girard Peltier, Moyelle, Grégoire.

Étaient absents: M. M. Racary, Evroque, et M. M. Dreu, Trouve, Bisson, Agassant actuellement mobilisés.

M. Girard est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Frais de cantonnement.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire dépose sur le Bureau les factures des fournisseurs de bois et pétrole, pour les troupes cantonnées à Orsay, et qui s'élevent à savoir:

68 stères de bois catin à 15 ^{fr} l'un...	1020 ^{fr}	
Pétrole { 164 bidons à 2 ^{fr} 50 l'un... 410 ^{fr} }		414 ^{fr} 80
6 bidons à 0 ^{fr} 80 l'un... 4 ^{fr} 80 }		
Total...		1434 ^{fr} 80

Après avoir reconnu l'exactitude de ces livraisons, Est d'avis d'autoriser M. le Maire, sauf l'approbation de Monsieur le Préfet, à prélever la somme de Mille quatre cents trente quatre francs, quatre vingt centimes, sur les fonds libres de l'exercice 1914.

Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil décide que la somme de 3000^{fr} votée par la Commission administrative de l'Hospice, à la Commune, pour secours aux familles des Mobilisés, est acceptée par délibération du Conseil municipal, en date du 5 Août 1914, et dûment approuvée, si approuvée.

pas été employée, faire retour au Bureau de Bienfaisance, à titre de secours de guerre, à la condition de s'adjoindre les Membres du Bureau d'Assistance, pour la désignation des personnes ayant droit à une allocation.

Demande de dispense d'adjudication, de timbre et d'Enregistrement pour le payement des travaux en 1915

Le Conseil, en raison des événements actuels, et de l'impossibilité pour les Entrepreneurs, et les fournisseurs de traiter par adjudication, sollicite de M. le Préfet, la dispense d'adjudication, de devis, de marché, de timbre et d'Enregistrement pour les sommes supérieures de 300^{fr}, et concernant le payement de travaux ou fournitures, pendant l'exercice 1915.

Demande Paris

La demande d'une allocation, pour des heures supplémentaires, pendant la Mobilisation, faite par M. Paris, cantonnier auxiliaire, n'est pas prise en considération.

Automobile Duquesne

La proposition d'achat de pneus, pour l'automobile de M. Duquesne, dont on a fait usage pendant la Mobilisation, n'est pas acceptée.

Vacation au Garde Champêtre

Le Conseil décide que l'indemnité allouée au Garde Champêtre, sera de 5^{fr} par vacation, et non par cercueil, de sa même famille.

Rosière

La désignation de la Rosière, en 1915, est ajournée. Les inscriptions cesseront le 1^{er} Mars.

Délimitations territoriales entre les Communes de Salaiseau, Igny et Ersay.

Ce acte est donné à M. le Maire, de la commune de Salaiseau, en date du 8 février 1915, ne ratifiant les délimitations territoriales, entre les Communes de Salaiseau, Igny et Ersay.

Assistance aux femmes en couches

Le Conseil considérant que la Cœur fabouille née Pavvire, a eu son mari mort au Champ d'Honneur, et n'a pas de ressources personnelles. Donne un avis favorable, à sa demande, toutefois, comme elle a quitté la Commune d'Ersay, pour aller habiter celle d'Antony (Seine), d'Octobre 1913 au 1^{er} Décembre, 1914, c'est dans cette Ville qu'elle a son domicile de secours.

Assistance
aux vieillards

Le Conseil municipal admet à l'assis-
tance aux vieillards, la nommée Eugénie
Fleuri, veuve Trodhomme, en 1^{re} partie
à partir du 5 Mai 1915, au taux mensuel
10^f, ses deux gendres H. M. L'Espère et Serand,
devant payer chacun pour une somme
de 5^f.

Et ont signé, les Membres présents.

M. L'Espère
M. Serand

M. L'Espère
M. Serand

M. L'Espère
M. Serand

Séance du 30 Mai 1915.

Convocations -

Mardi 25 Mai 1915.

Convocation du Conseil municipal, pour le
Dimanche 30 Mai, à 2 heures, à la Mairie, pour
délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
à la Mairie.

l'an mil neuf cent quinze, le Dimanche
30 Mai, à 2 heures du soir, les Membres for-
mant le Conseil municipal de la Ville d'Orléans
se sont réunis à la Mairie, après avoir été
régulièrement convoqués, sous la présidence
de M. L'Espère, Maire.

Étaient présents M. L'Espère Maire, Charles
L'Espère Adjoint, Olivier, L'Espère, Racary, Gué-
goire, Girard, Moyelle et Caroque.

Étaient absents: L. M. Druex, L'Espère, Bisson,
Feltier et Agassant actuellement mobilisés.
M. Girard est élu secrétaire et le procès verbal
de la dernière séance lu et adopté.

1. Dommages
faits de guerre.
2. Nomination d'un
délégué et d'un
suppléant.

Conformément à la circulaire préfectorale en date
du 4 Mai, présent mois, relative à la nomination
d'un délégué et d'un suppléant, devant constater,
de concert avec la Commission cantonale, l'évalua-
tion des dommages résultant de faits de guerre ;
Le Conseil procède à un scrutin secret :

Délégué : M. Cugnot Pierre - - - - - 9 voix
Suppléant M. Emerle Georges - - - - - 9 voix
M. Cugnot Pierre fermier au Grand Civier,
est élu Délégué
M. Emerle Georges, Métrier à Orsay, est élu
suppléant.

3. Supplément de
traitement de M.
Darcé Instituteur
adjoins.

Il est donné lecture au Conseil de la circulaire
de Monsieur le Préfet en date du 27 février
dernier, et de la lettre de M. Darcé Institu-
teur adjoint, actuellement mobilisé relatives
au supplément de traitement voté par le Con-
seil municipal.

Après délibération.
Le Conseil est d'avis que l'Instituteur adjoint
ou l'Institrice adjointe, remplaçant M. Darcé,
touchera un supplément facultatif mensuel de
30^{fr}, et décidera qu'un supplément de
traitement communal mensuel sera alloué à
M. Darcé, pendant cette suppléance.

4. Nomination
de 3 délégués, devant
faire partie de la
Commission de secours
de Guerre.

Il est procédé à la nomination de trois
membres du Conseil, devant de concert
avec trois membres de la Commission de
secours de l'Aspic, procéder à la désignation
des personnes qui recevront des secours
de guerre sur la somme de 3000^{fr} affé-
rents à cet objet.

Vote émis :
M. Charbon - Egras - - - - - 8 voix
M. Girard - - - - - 8 voix
M. Enigotre - - - - - 8 voix
M. M. Charbon Egras, Girard et Griegire sont
élus.

M. Papostolle, Maire, donne lecture au Conseil
d'un rapport qu'il a fait sur la dotation de la Poste

Rosière

A l'assemblée décide que la nomination de la Rosière de 1915 est reportée avec celle de 1916.

Garde Champêtre
Avertissements de contributions

Le Conseil décide que les avertissements de contributions ne seront pas distribués à domicile, par le Garde. Champêtre.

Subvention
des Sapeurs Pompiers

La subvention de l'Etat, allouée aux Sapeurs Pompiers, s'élevant à 107.06.
sera attribuée à l'achat de matériel et d'incendie et équipement.

Passage souterrain
de la nouvelle gare
Paris - Chartres

Le Conseil demande que le passage souterrain établi à la nouvelle gare Paris. Chartres, soit prolongé jusqu'au nouveau chemin rural de Chartrelabœuf de façon que les habitants de communes voisines, aient l'avantage de diminuer, d'environ 250 m la longueur du parcours pour se rendre à cette gare.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

(Signatures)
Le Maire
Secrétaire
A. Girard
Larogaz

Session de Mai -

1915

Convocation -

Du mardi 1^{er} juin 1915.

Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 6 juin 1915, à 1 heure 1/2 du soir, à la Mairie, pour la tenue de la session de Mai.

Le Maire.

(Signature)

(Signature)
L'an mil neuf cent quinze, le Dimanche 6 juin, à 1 heure 1/2 du soir, le Conseil municipal

d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Lapostolle Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Etaient présents: M. M. Lapostolle, maire, Olivier, Lecœur, Racary, Grégoire, Girard, Moyelle et Paroque

Etaient absents: M. Charlon Degros Adjoint, excusé, et M. M. Dreux, Lyouvé, Bignon, Feltier et Agassan actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné, comme secrétaire, pour la session.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1914, présenté par M. Francis, Receveur municipal, et dont les Recettes et les dépenses, étaient

Savoir:

Recettes	_____	88118 ¹ 89
Dépenses	_____	67759 ¹ 97

Excédent de recettes	_____	20358 ¹ 92

laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1915.

Compte administratif

M. le Maire rend compte au Conseil municipal, des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1914.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Lapostolle Maire, et comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1914.

Toutes les opérations dudit exercice, sont closes et les crédits annulés.

Comptes du Bureau de Bienfaisance

Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance de l'exercice 1914, et suivants, sont approuvés.

Comptes de l'Hospice

Le Conseil est d'avis d'admettre les comptes et Budgets de l'Hospice de Chantai d'Orsay, tels qu'ils sont présentés par la Commission administrative.

Recettes :

Excédent de l'exercice 1914	20358 ⁷²
Subvention de l'Etat pour les Sapeurs - Pompiers	107.00
Subvention de l'Hospice pour l'Assistance aux Vieillards	1000.00
- id - pour secours de guerre	3000.00
Attribution sur l'impôt des chevaux et voitures	2732.00
Taxe vicinale	375.14
Taxe de visite sur les viandes	115.00
Taxe sur les chiens	337.00
Total	25320²⁴

Dépenses :

Travaux sur chemins vicinaux	700 ⁰⁴
Entretien du matériel d'incendie et équipement des Sapeurs - Pompiers	389.25
Plus value des impositions extraordinaires	2444.49
Emploi de la subvention de l'Hospice pour secours de guerre	3000.00
Emploi de la subvention de l'Etat pour les Retraites ouvrières	29.47
Emploi de la subvention de l'Hospice pour l'Assistance aux Vieillards	1000.00
Frais d'équipement des Sapeurs - Pompiers	1800.00
Réfection de la Quille aux cordiers	2000.00
Chauffage des classes complémen ^{tes}	1000.00
Mémoires impayés des exercices antérieurs	2000.00
Subvention à la caisse des Ecoles	400.00
Frais d'accouchements des indigentes (30 ^{fr} chacun)	360.00
Graitements du Receveur municipal	270.60
Gratification à M. Daré, Instituteur - Adjoint	50.00
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour la visite des rivières	100.00
Entretien et acquisitions de terrains riverains des chemins ruraux	300.00
Allocation à l'Institutrice pour l'Enseignement ménager	50.00
Entretien de la Mairie	600.00
Apprentissage gratuit de métier	200.00
Subvention à la caisse des écoles (complément)	300.00
Indemnité de logement à M. Daré du 15 ^{juin} au 31 ^{oct} 1914	87.50
- id - de résidence - id -	17.60
Dépenses imprimées	8214.30
Total	25320²⁴